



evolution et carriere prof dans le public

Par **messmass**, le **05/05/2012 à 09:53**

Bonjour

Je suis employé aux services techniques dans une Mairie depuis + 20 ans et je n ai jamais eu d évolution ni de promotions. Concernant ma carrière, j ai pourtant fait part à plusieurs reprises à la DRH

ma volonté de m orienter ou de me spécialiser dans un métier tel que la maçonnerie, menuiserie ou permis E ou encore formation informatique...exct ...en vain je suis à la même place qu il y a 20 ans en arrière et je continue de ramasser les déchets sur la commune sans vous parler de mon salaire qui correspond à un SMIC..

Pourtant, bien d autres personnes ont évolué alors qu ils ont été embauchés à la Mairie largement après moi....Ces gens là sont européens....

Moi, français car né en france mais d origine maghrébine, je stagne et commence sérieusement à me poser des question sur la discrimination au travail concernant l evolution de carriere dans la fonction publique...

Sachant que tous mes bilans d entretien annuels sont + que positifs et écrits en détail par mes chefs

(conscienceux, travailleur, bon élément...)

Par conqéquent, ma question est la suivante : y-a-t-il un texte de Loi ou quelque chose qui indique l obligation d évolution de carrière dans la fonction publique?

Merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **05/05/2012 à 10:29**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Par **messmass**, le **05/05/2012 à 10:35**

Bonjour

Tout d abord, merci de votre réponse.

Je me suis déjà fait entendre par les représentants du personnel, verbalement et par écrit, mais rien y bouge...

Quand à l'organisation syndicale, j'y ai songé mais avant de m'y lancer, je voulais savoir s'il était normal ou pas, d'après les textes de Loi, qu'une personne titulaire reste au même poste durant + 20 ans

merci de votre réponse

Bien cordialement